RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Crédit Mutuel

CCM ANTONY
13 AV DE LA DIVISION LECLERC 92160 ANTONY
☎ [redacted] FAX [redacted] ✉ 06065@creditmutuel.fr BIC : [redacted]

Création de Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :
CCM ANTONY 13 AV DE LA DIVISION LECLERC 92160 ANTONY déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 2 000 €.

Mme Guylaine GUENEZAN, représentant de la société 2G-CONSEIL S.A.S.U., Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 43 RUE DES SOURCES 92160 ANTONY, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'actionnaire unique :

GUENEZAN GUYLAINE
Nombre d'actions : 200
Somme versée : 2 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 27 février 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

[redacted]

JST141

Christophe NERET

[redacted]